

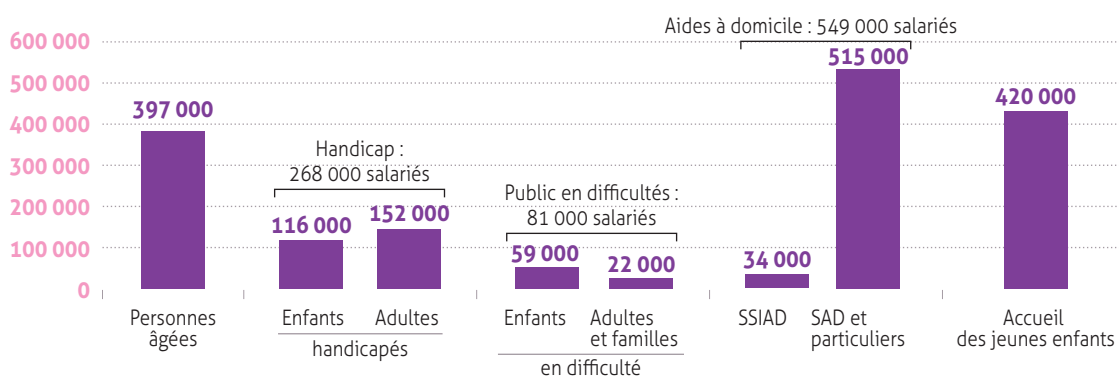
LES PROFESSIONNELS

Les professionnels intervenant auprès des personnes en situation de handicap et des personnes âgées à domicile ou en établissement.

Au niveau national, un plan pour les métiers de l'autonomie

✧ Des métiers qui se développent ?

Effectifs salariés dans le secteur social et médico-social

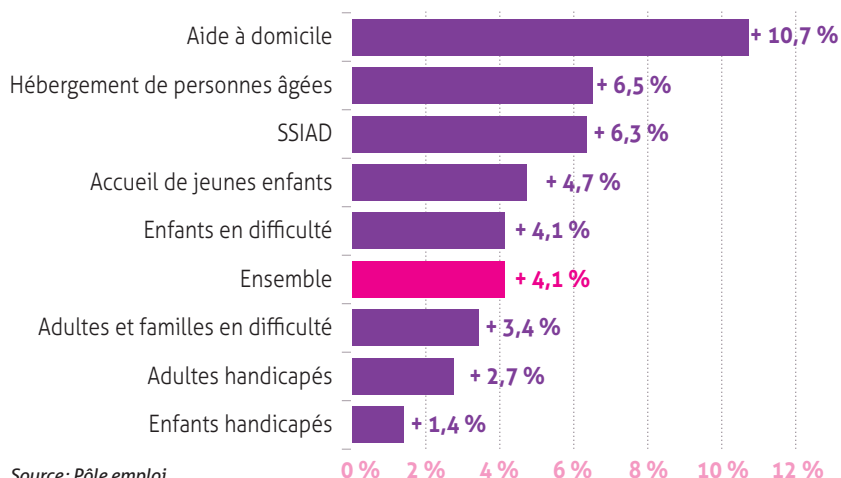


Source: DREES - Enquêtes EHPA (2007), ES "Handicap" (2006), ES "Difficultés sociales" (2008), SSIAD (2008), IAD (2008): services de soins infirmiers à domicile; SAD: services d'aide à domicile.

Environ 1,7 million de salariés soit environ, 6,7 % des actifs occupés en France.

Les intervenants des services d'aide à domicile (SAD) ou ceux qui sont employés par des particuliers, ainsi que les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) regroupent 550 000 personnes, **soit 32 % de ses salariés.**

Taux de croissance annuel moyen des effectifs entre 2000 et 2010 selon l'activité principale de l'établissement ou du service



Source: Pôle emploi.

Source: Repère et analyse Direction Études, Statistiques et Prévisions n° 44 de mai 2012.

Les établissements pour personnes âgées emploient près de 400 000 personnes, **soit 23 % des effectifs.**

Les établissements et services pour personnes handicapées emploient près de 268 000 salariés, **soit 16 % des effectifs.**

Le vieillissement, la complexité des situations, le développement de la reconnaissance du handicap psychique, l'accompagnement des personnes autistes ou encore de celles touchées par des pathologies telles qu'Alzheimer ou d'autres affections aux conséquences proches entraînent de nouvelles réponses et une action d'accompagnement du changement des pratiques professionnelles.

Plan pour les métiers de l'autonomie lancé en mars 2014

Stimuler et accompagner le développement des métiers de l'autonomie pour répondre à des besoins croissants

Assurer l'attractivité des métiers, lutter contre la pénibilité en favorisant la mobilité professionnelle

Développer la qualification et transformer les pratiques professionnelles

Et aussi, un accord cadre national d'engagement de développement de l'emploi et des compétences pour l'autonomie pour la période 2014-2016.

AU NIVEAU RÉGIONAL, UN SCHÉMA RÉGIONAL DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES (2008-2013)

Les défis à relever en région Centre sur ces sujets sont majeurs. Le manque de médecins et d'auxiliaires médicaux sur le territoire régional, le vieillissement de la population et l'aggravation de la précarité sont autant d'indicateurs qui doivent rassembler et mobiliser l'ensemble des acteurs concernés.

Schéma régional des formations sanitaires et sociales

Favoriser et développer l'accès aux formations et aux métiers du secteur

Adapter l'offre de formation aux besoins et au territoire, par exemple en déployant prioritairement la formation d'aide-soignant(e) sur 3 sites supplémentaires (Gien, Vendôme et Chinon)

Accompagner l'évolution de l'appareil de formation par la reconstruction, des travaux dans les écoles de formation

Accompagner les trajectoires professionnelles par la formation tout au long de la vie, notamment par la professionnalisation des aides à domicile

Avec **130000 salariés**, le secteur sanitaire et social est l'un des plus gros employeurs de la région aux côtés de l'industrie et du commerce.

➤ Pour aller plus loin, vous pouvez vous reporter au site <http://www.regioncentre.fr/accueil/ma-region-et-moi/une-chance-pour-tous/education-formation/le-secteur-sanitaire-et-social.html>

AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

De nombreux professionnels (liste non exhaustive)

Institutions	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Fonction publique d'Etat: Agence régionale de santé (ARS), direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) ❖ Fonction publique territoriale: Conseil général en chef de file pour les politiques de solidarités et les communautés d'agglomération et les communes (centre intercommunal d'action sociale (CIAS), centre communal d'action sociale (CCAS)) ❖ Fonction publique hospitalière: les services et établissements de santé
Professionnels médico-sociaux	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Les établissements et services médico-sociaux : établissements pour personnes âgées, établissements pour personnes handicapées (adultes et enfants), organismes agréés de services à la personne, les professionnels (médecins, spécialistes professionnels paramédicaux, travailleurs sociaux...) ❖ Les accueillants familiaux agréés par le Conseil général
Les associations	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Les associations intervenant auprès des personnes âgées ❖ Les associations intervenant auprès des personnes handicapées ❖ Les associations intervenant auprès des aidants
Les écoles de formation d'aides soignants	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Centres hospitaliers de Blois, de Romorantin et de Vendôme ❖ Institut de formation des aides-soignants (IFAS) du Lycée Delaunay à Blois

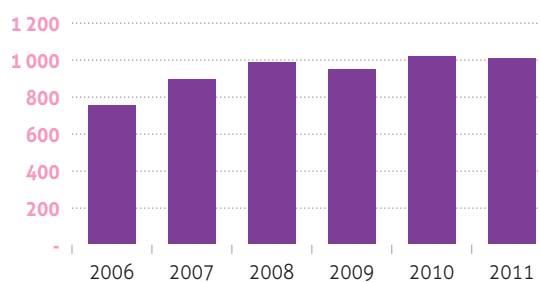
Les professionnels du maintien à domicile dans les structures agréées par le Département : une évolution du nombre de professionnels et des heures réalisées

Evolution annuelle du nombre d'heures réalisées par les aides à domicile



+ 34 % d'heures réalisées entre 2006 et 2011

Evolution du nombre d'ETP générés par l'APA Domicile



+ 258 ETP entre 2006 et 2011

Les professionnels en établissements et services sociaux et médico-sociaux

Des évolutions très marquées depuis 2008 avec:

- ❖ Des établissements et services souvent le principal employeur au niveau d'une commune ou d'un canton
- ❖ Une professionnalisation des métiers depuis quelques années avec l'apparition de nouveaux métiers dans les structures, notamment depuis la réforme de la tarification des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) (exemple: psychologues et assistants de soins en gérontologie)
- ❖ Des professionnels ayant un profil et des compétences variés pour proposer un accompagnement global et pluridisciplinaire: directeurs, personnels administratifs, cuisiniers, techniciens de services généraux, animateurs, travailleurs sociaux, aides-soignants, aides-médico-psychologiques, psychologues, assistants en soins gérontologiques, auxiliaires des services hospitaliers, médecins, infirmiers, pharmaciens, préparateurs en pharmacie, auxiliaires médicaux, etc.
- ❖ Des professionnels, acteurs de la qualité de l'accompagnement et des prestations proposées aux personnes accueillies (art thérapie, ateliers sensoriels, etc.)
- ❖ Des professionnels participant au projet d'établissement des structures et mettant en œuvre des nouvelles modalités d'accueil depuis 2008:
 - Unité "Alzheimer"
 - Accueil temporaire (accueil de jour, hébergement temporaire, hébergement séquentiel)
 - Pôle d'activité de soins adaptés (PASA).

Création d'environ 770 ETP depuis 2008 dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) suite à la signature des conventions tripartites.